

## **163183 - Le jugement de l'achat de brochures scolaires dont les auteurs n'ont pas autorisé la photocopie et la vente**

---

### **question**

Une proche parente qui va avoir des examens me demande avec insistance et attend ma réponse à propos du cas que voici: elle photocopait et recopiait des documents alors qu'une autre fille recopiait des feuilles concernant une matière que ladite proche parente ne possédait pas. Quand ma parente demanda à l'autre fille l'autorisation de recopier ses feuilles, elle s'est excusée en disant que les feuilles ne lui appartenaient pas. Après le départ de la fille, ma parente a eu la surprise de voir la bibliothécaire lui vendre une copie des feuilles en question qu'elle avait réalisée en recopiant derrière la fille partie. Ma parente a pris la copie moyennant un prix mais elle ne veut pas l'utiliser avant de savoir le jugement de l'acte consistant à copier un document à l'insu de son propriétaire. Elle garde encore le document à la maison. Je crois que ce document constitue une source pour elle sur la matière concernée. Elle ne connaît pas l'adresse de la propriétaire du document.

### **la réponse favorite**

L'acte de la bibliothécaire consistant à photocopier des feuilles sans l'autorisation de leurs propriétaires est une agression et une injustice. Il n'est pas permis à celui qui est au courant de cet acte de photocopier ou d'acheter les feuilles en question car s'il le fait, il s'associerait à une agression et en partage le péché. Les droits de propriété intellectuelle, comme les droits d'auteur et d'invention sont réservés à leurs propriétaires et il n'est permis pas de les aliéner. Voir la réponse donnée à la question n° [129191](#).

Cela étant, votre parente n'a pas le droit de tirer profit des feuilles en question. Elle doit les retourner à la bibliothèque et récupérer son argent et lui expliquer son erreur. Si elle a réellement besoin des feuilles portant sur la matière en question, qu'elle les cherche auprès de ses collègues ou dans les autres bibliothèques.

Allah le sait mieux.